



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de la défense nationale

NDDN • NUMÉRO 009 • 2^e SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 31 janvier 2008

Président

M. Rick Casson

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent de la défense nationale

Le jeudi 31 janvier 2008

•(1535)

[Traduction]

Le président (M. Rick Casson (Lethbridge, PCC)): La séance est ouverte.

Avant de commencer, j'aimerais demander une faveur aux membres du comité, qu'on lève la séance un peu plus tôt, la présidence et quelques autres personnes l'apprécieraient beaucoup. Mais je vous laisse décider. Nous serons ici jusqu'à 17 h 30, si nécessaire.

Monsieur Coderre.

[Français]

L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.): Monsieur le président, avec la permission des membres de ce comité, je vais demander qu'on règle la question de la motion immédiatement.

[Traduction]

Le président: Avons-nous un consensus?

Des voix: D'accord.

Le président: Très bien, nous ferons cela.

La motion a été présentée et distribuée, et un avis a été donné, nous allons l'examiner de suite. Je demande à M. Hawn de s'exprimer sur la motion, ensuite les partis auront l'occasion de la commenter ou d'exprimer leurs points de vue.

Je vous en prie, monsieur Hawn.

M. Laurie Hawn (Edmonton-Centre, PCC): Merci, monsieur le président.

Les membres du comité ont une copie de la motion devant eux. Je voudrais faire une petite proposition de changement, mais dans l'ensemble la motion vise à ce que l'on puisse poser des questions au groupe d'experts dirigé par M. Manley, contester leurs affirmations par exemple, poser des questions aux ministres — Défense, Affaires étrangères, ACDI — et éventuellement inviter d'autres témoins et leur poser des questions durant une période assez courte.

Je crois qu'il faudra six réunions pour faire ce que nous suggérons d'ici le 28 février. C'est évidemment un sujet qui suscite un vif intérêt auprès du public et des parlementaires. Nous estimons qu'il est dans l'intérêt des Canadiens et, franchement, des parlementaires d'avoir la possibilité de tenir des séances publiques. Nous avons entendu beaucoup de points de vue différents lors de ce débat et nous pensons que toutes les séances doivent être télédiffusées. Nous estimons que la télédiffusion des séances du groupe d'experts dirigé par M. Manley — qui, selon nous, a rédigé un rapport assez concis — et avec les ministres concernés servirait les intérêts de l'information publique, évidemment ceux de la démocratie et que cette télédiffusion nous aidera tous à prendre une décision concernant la mission en Afghanistan quand la Chambre sera saisie de cette question.

Il y aura bien sûr un débat à la Chambre et il sera probablement assez vif. Les membres de ce comité et de celui des affaires étrangères pense que si quelqu'un devrait être mis au courant le plus tôt possible, ce devraient être les membres de ces deux comités.

Le même processus est en cours au comité des affaires étrangères en ce moment. Puisque nous ignorons ce qu'ils vont faire et qu'ils ignorent ce que nous allons faire, je propose que l'on ajoute au premier paragraphe après « tour à tour les délibérations conjointes » les mots « ou que le comité fasse cet examen seul » afin que, si le Comité permanent des affaires étrangères décide de ne pas participer à notre étude, nous puissions la faire seuls.

Si chaque comité le fait individuellement, cela demanderait beaucoup de temps au groupe d'experts dirigé par M. Manley, des ministres et des autres témoins éventuels. Donc, s'il décide de le faire, nous le ferons en commun, mais s'il décide de ne pas le faire et que nous décidons de le faire, notre comité aura la possibilité de le faire individuellement.

Ensuite, nous pourrions parler ou accepter d'autres suggestions qui se présenteront — je veux dire dans la ligne que nous avons adoptée pour faire ce travail — mais la modification porte sur le fait que nous pourrions avoir une rencontre en commun ou individuellement, le reste de la motion ne change pas.

Le président: Il me semble que le motionnaire ne peut pas modifier la motion avant qu'elle ne soit présentée. Mais, nous examinerons cela s'il le faut. J'apprécie...

M. Laurie Hawn: Eh bien, je mettrai cela sur la table pour que quelqu'un propose un amendement de pure forme.

Le président: La motion a été proposée par M. Hawn.

Des observations, monsieur Coderre?

•(1540)

[Français]

L'hon. Denis Coderre: Monsieur le président, on ne présentera pas d'amendement. On va voter contre l'ensemble de cette motion. J'avais demandé que le ministre de la Défense nationale compare au sujet de l'approvisionnement, mais malheureusement, il n'était pas ou ne s'est pas rendu disponible. Maintenant, comme par hasard, il serait disponible.

Par ailleurs, on a déjà fait une étude sur l'Afghanistan. On connaît donc assez bien le dossier. Plusieurs sinon la quasi-totalité des membres de ce comité se sont rendus en Afghanistan. Le rapport Manley, destiné au premier ministre, a été déposé. Je pense que nous l'avons tous ou presque tous lu.

Je ne vois aucunement en quoi ce qui est proposé est pertinent, d'autant plus qu'avant les Fêtes, on a tenu une rencontre conjointe à laquelle assistaient le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Défense nationale. Par conséquent, je pense que la chose va être réglée rapidement, monsieur le président.

Je voterais en bloc contre cette motion.

[Traduction]

Le président: Monsieur Cannis, aviez-vous aussi quelque chose à dire, avant que je continue?

M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.): Oui, monsieur le président. J'essaierai d'être bref.

Fidèle à l'esprit de l'excellente coopération qui existe au sein du comité dont je fais partie depuis si longtemps, j'ai vraiment beaucoup réfléchi à cette question. C'est comme si l'on réinventait la roue, si je m'en remets aux commentaires et je le dis avec tout le respect que je dois à l'équipe de M. Manley.

Mon bon ami, le secrétaire parlementaire Laurie Hawn, a parlé des intérêts des parlementaires, si je peux le citer : « poser des questions aux autres témoins », « nous aider à prendre une décision », « un rapport concis », « pour l'information publique », « accepter d'autres suggestions ». De tout ce que je viens de citer la seule phrase à laquelle je peux accorder une certaine validité est « accepter d'autres suggestions ». Toutes les autres observations que j'ai essayé de citer, mon bon ami, font partie de questions, monsieur le président — par le biais du comité — sur lesquelles nous nous sommes penchés très longuement et qui ont fait l'objet de douzaines et de douzaines de témoignages.

J'estime qu'il serait inutile d'inviter d'autres témoins, parce que je crois, avec tout le respect que je dois, que nous avons épuisé la liste des témoins — des universitaires, d'anciens militaires, des spécialistes des questions militaires, etc. — que nous voulions entendre en vue de la rédaction de notre rapport sur l'Afghanistan.

Je trouve aussi que, d'une certaine façon, c'est une insulte — et je pèse mes mots — pour les membres actuels et précédents du comité qui ont consacré tellement de temps, d'efforts et de ferveur pour rédiger ce rapport.

J'ai maintenant — grâce à notre greffier — la réponse du gouvernement. Je suis en train de la lire, donc que je ne peux encore pas faire de commentaire ou de comparaison. J'espère pouvoir le faire très rapidement. Je lis le rapport Manley, et la question que je veux poser au sujet de ce rapport, et je connais la réponse, est que je pense qu'ils n'ont même pas rencontré un dixième des personnes, les spécialistes, que nous avons rencontrées. Malheureusement nous n'avons pas eu la possibilité d'aller sur le terrain comme eux, pour voir directement — en tout cas pas moi... Je sais que quelques députés ont eu l'occasion d'y aller et de faire un bon travail.

L'autre préoccupation, je termine là-dessus, monsieur le président, porte sur les contraintes de temps imposées au comité dans l'exercice de son mandat. Chaque parti dispose d'un certain temps, cinq minutes. Il serait inutile, à mon sens, à moins d'avoir une session complètement ouverte et illimitée, de demander à ce groupe ou à d'autres de nous rencontrer pour discuter. En ce qui me concerne, je ne pense pas pouvoir faire grand-chose avec cinq minutes dans une deuxième série de questions.

Donc, monsieur le président, je suis très hésitant.

Merci.

Le président: M. Bouchard, puis Mme Black sont les prochains sur la liste.

[Français]

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Merci, monsieur le président.

Comme on l'a déjà dit, il ne serait pas vraiment utile de faire comparaître M. Manley et son groupe. Je ne crois pas que nous obtiendrions plus d'information de cette façon. Je connais les grandes lignes du rapport, étant donné qu'il a été fortement médiatisé. De plus, on a tous eu à prendre position sur ce sujet. Pour ma part, j'ai été interviewé à la radio et j'ai commenté le rapport.

Je voterai également contre cette motion.

• (1545)

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Bouchard.

Madame Black.

Mme Dawn Black (New Westminster—Coquitlam, NPD): Je pense être d'accord avec les personnes assises en face; cela ne va pas vraiment susciter un débat positif dans l'arène publique. La réunion du comité mixte que nous avons eue a été une expérience vraiment horrible. Il était impossible d'avoir un vrai débat, même si un certain nombre de témoins se sont présentés. Pour moi, cette réunion, et je pense l'avoir dit en privé à Laurie, était un cirque et je ne suis pas vraiment prête à me placer ou placer les autres membres du comité dans ce genre de situation.

L'autre chose que je voudrais dire au gouvernement, c'est que je suis d'accord, le rapport Manley mérite un débat. Je crois qu'il devrait être débattu à la Chambre, j'exhorte donc le gouvernement à présenter une motion d'initiative ministérielle à la Chambre, une motion qui permettrait la participation au débat de non seulement les représentants des comités de la défense ou des affaires étrangères, mais aussi de tous les députés qui souhaitent participer aux discussions sur les recommandations du rapport Manley. Je pense que cela serait bien plus démocratique et permettrait à tous les députés de présenter leurs points de vue.

Telle est ma position. Je ne voterai pas en faveur de cette motion.

Le président: Merci.

Plusieurs personnes assises de l'autre côté de la table veulent intervenir — M. Lunney, M. Hawn et Mme Gallant, puis nous reviendrons à M. Bachand et à M. Blaney.

Monsieur Lunney.

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC): Il faudra bien qu'un jour je cesse de dire, chaque fois que je commence à parler, que je suis nouveau au comité, mais je n'ai pas eu la chance d'aller en Afghanistan comme certains d'entre vous.

En fait, je suis un peu surpris, par la réponse des députés assis de l'autre côté de la table. En relisant rapidement le rapport Manley, je suis frappé par la longue liste de personnes que le groupe a rencontré là-bas sur le terrain, pas seulement des militaires, mais des fonctionnaires afghans, des groupes d'aide humanitaire et des organisations internationales, de toutes les régions du pays et de toutes les parties du monde, qui participent à la reconstruction de l'Afghanistan.

Je crois que nous respectons tous les membres du groupe composé de trois gouvernements différents, de trois anciens ministres et de deux diplomates de haut rang. Je pense qu'il doit se passer beaucoup de choses là-bas sur le terrain qu'il serait important pour le comité de connaître. J'admets que la tenue d'une réunion du comité mixte pose quelques difficultés en termes de la participation des membres du groupe; ceux qui n'occupent pas des postes élevés auront moins de temps que les autres pour se présenter. Je pense que notre côté est certainement disposé à trouver une solution qui fonctionnerait.

Je demande seulement à nos collègues de considérer que cette question a une réelle importance pour nous tous. Nous avons hâte d'entamer le débat. Il y aura un débat à la Chambre. Un complément d'informations de la part des personnes qui sont allées en Afghanistan éclairerait davantage ce débat et nous serait utile.

Je ne fais ces remarques que pour qu'on y réfléchisse.

Le président: Merci, monsieur Lunney.

Monsieur Hawn, voulez-vous dire quelque chose? Nous respectons l'ordre des intervenants. Vous êtes le suivant, puis Mme Gallant et M. Bachand.

M. Laurie Hawn: Merci, monsieur le président.

Je voudrais souligner deux ou trois points. Nous sommes prêts à faire preuve de souplesse.

Tout d'abord, je suis d'accord avec M. Cannis, nous avons passé énormément de temps à écouter beaucoup de témoins, etc. Il a aussi dit que nous n'avions pas la possibilité, qu'a eue le groupe d'experts dirigé par M. Manley d'aller sur le terrain. C'est donc un ajout précieux à ce que nous savons déjà.

Au sujet des observations de Mme Black, ces séances ne tiennent pas lieu de débat. Les audiences avec le groupe d'experts dirigé par M. Manley ne sont pas supposées être un débat. Il s'agit de questions et d'obtention d'informations et non d'un débat. Le genre de personnes qui mèneront le débat... Quoi que fasse ce comité et celui des affaires étrangères ne va pas changer l'étendue, la profondeur ou la minutie du débat à la Chambre. Ces séances permettront aux membres de ce comité ou du leur d'être beaucoup mieux informés afin de mener le débat ou d'y participer en présentant le point de vue de leur parti; ce serait des représentants peut-être mieux informés que la plupart des membres du parti ce qui, à mon avis, serait un avantage.

Comme M. Bouchard l'a dit, il y a des choses... Nous avons tous lu le rapport Manley. Il y a certainement des éléments que chacun d'entre nous voudrait mettre en valeur ou en atténuer l'importance, être en accord ou en désaccord. En ce qui me concerne, c'est la possibilité d'exposer ces points au public, de rappeler sa position personnelle et à quel parti on appartient. Voici une bonne occasion de faire cet exercice avec des gens qui ont assurément passé beaucoup de temps à étudier ces questions.

M. Lunney a dit que l'ordre normal des questions pourrait poser problème, c'est ce que je comprends en entendant les points de vue du NPD et du Bloc. Nous sommes prêts à le modifier ou à accepter une suggestion visant à le modifier, et seulement suivre la rotation des partis. Par conséquent, l'ordre serait libéral, Bloc, NPD, conservateur, libéral, Bloc, NDP, conservateur. Cela permettrait au NPD de poser deux fois plus de questions. Il donnerait au Bloc 50 p. 100 plus de questions. Il vous donnerait plus d'occasions que vous ne donnerait normalement un processus comme celui que nous avons suivi pour entendre les points que vous avez soulevés, pour insister sur les points que vous voulez rendre publics, etc. J'aurais pensé que cela vous aurait plu.

Nous ne suggérons pas de faire cela pour tout, mais ce cas est particulier et soulève le plus d'attention au Parlement pour le moment. C'est, à notre sens, une belle occasion d'exposer cette question au public, aux parlementaires, de poser des questions difficiles, de faire ce que nous voulons faire. Je répète que ce n'est pas vraiment un débat, il s'agit de poser des questions difficiles en espérant obtenir des réponses, et au moins soulever les points qui nous préoccupent.

Au sujet de la période, nous avons suggéré jusqu'au 28 février. Je pense que si nous voulons raccourcir cette période, je serais alors tout à fait d'accord pour ne pas réinviter des témoins que nous avons déjà entendus, puisque nous savons ce qu'ils ont à dire. Limitons-nous à deux séances avec le groupe d'experts dirigé par M. Manley et deux séances avec les ministres. Cela raccourcira la période et je pense que M. Cannis sera rassuré car le fait d'avoir déjà entendu tous les témoignages le préoccupait. L'argument est valable.

Ce sont mes suggestions, j'espère qu'elles répondront à un grand nombre de préoccupations exprimées ici. J'aimerais seulement souligner que c'est une possibilité qui sert l'intérêt de l'information publique et des parlementaires à poser des questions aux personnes qui, de plusieurs façons, ont formulé le débat. Il serait malheureux que le comité ne saisisse pas l'occasion de mieux informer ses membres et le public canadien. Franchement, je pense que ce serait desservir le public canadien et le Parlement.

Donc je fais ces propositions dans l'espoir d'arriver à une conclusion positive sur cette question, que nous adoptons un ordre de questions différent, que nous n'invitions pas d'autres témoins, que nous rencontrons le groupe d'experts dirigé par M. Manley et les ministres, et que notre comité le fasse avec un autre comité ou seul, cela dépend de la décision de l'autre comité.

● (1550)

Procéder séparément, pour chacun d'entre eux, pourrait être également une option, mais j'espère que tout le monde comprend que nous demandons à de nombreux membres du groupe d'experts dirigé par M. Manley et ministres de revenir devant chaque comité. C'est vraiment beaucoup leur demander.

Voilà pourquoi je vous fais ces propositions amicales, et je souhaite qu'elles soient prises comme telles car ce serait pour nous, et pour le public canadien, une grande honte que de manquer l'occasion de participer à ce type de séance d'information.

Le président: Merci.

Mme Gallant, puis M. Bachand.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Merci, monsieur le président.

Dans la mesure où nous connaissons l'information, oui; il y a beaucoup de données se trouvant dans le rapport Manley que nous avons apprises de témoins pendant notre étude sur l'Afghanistan. Ce qui est différent, ce sont les conclusions qu'on en a tirées ainsi que les recommandations qui ont découlé. J'aimerais entendre les membres du groupe d'experts et leur poser quelques questions, parce que nous n'avons pas eu l'occasion de leur parler afin de savoir comment ils en sont arrivés à ces conclusions.

Comme l'a indiqué M. Hawn, les Canadiens en général n'ont pas entendu les témoins, nous avons donc un avantage sur eux en ayant une connaissance directe de ce qui se passe sur le terrain en Afghanistan. J'ignore si l'opposition a une raison de ne pas vouloir que le grand public soit informé de la même façon que nous l'avons été.

Quant au plan de travail, c'est à cause de l'opposition qu'il a été mis au rancart. Chaque fois qu'une question d'actualité fait surface, ou lorsque ça lui chante, nous nous plions à ses désirs. Donc, aujourd'hui, nous sommes en présence d'un dossier important pour tous les Canadiens, et pas seulement pour ce comité. Je sais que nous sommes en infériorité, mais je crois que c'est un détour qui vaut la peine d'être pris, et nous pourrions certainement revenir à notre étude sur la qualité de vie dès que possible, et même y consacrer du temps supplémentaire, au besoin.

• (1555)

Le président: Merci, madame Gallant.

C'est maintenant au tour de M. Bachand, qui sera suivi de MM. Blaney et Cannis. Ensuite, nous regarderons cela de plus près.

Monsieur Bachand.

[Français]

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Il y a deux façons de voir l'enjeu actuel: celle des députés conservateurs et celle de l'opposition.

Si j'étais un député conservateur, je voudrais certainement voir M. Manley en première ligne, d'autant plus qu'il s'agit d'un libéral et que ça tournerait un peu le fer dans la plaie de son parti. Ça me plairait, si j'étais conservateur. Je défendrais certainement cette idée. En plus, je ferais valoir le fait que M. Manley est très crédible. Je serais bien d'accord, étant donné que mon premier ministre l'a lui-même nommé. Je ne pourrais pas être contre cette idée. Je voudrais lui accorder de la crédibilité et le voir assumer cette fonction le plus longtemps possible.

Mais je ne suis pas un député conservateur, alors vous comprendrez que je vais en réalité faire valoir tous les arguments contraires à ce que je viens de dire. Je vous rappelle que le Bloc québécois n'approuvait pas la mise sur pied de ce groupe d'experts. Nous avons toujours maintenu qu'il s'agissait d'une tâche qui incombait aux parlementaires. Vous comprendrez, par conséquent, que nous ne soyons pas favorables à l'idée d'accorder une deuxième chance à ce groupe.

Si j'étais un député conservateur, j'aurais tout intérêt à bloquer toutes les séances du comité jusqu'à la fin du mois de février. Vous savez ce qui est prévu. Nous voulons traiter d'un ensemble de questions relatives à la santé qui vont soulever des controverses assez importantes pour le gouvernement. Il ne s'agit pas uniquement des morts en Afghanistan mais aussi des blessés et de la façon dont on va les traiter. Alors évidemment, si j'étais un député conservateur, j'aimerais bloquer le programme prévu jusqu'à la fin du mois de février.

Cependant, comme je ne suis pas un député conservateur mais un député de l'opposition, je fais valoir les arguments contraires.

Si j'étais un député conservateur, je tiendrais à voir mes ministres sous les feux de la rampe pendant un mois. J'applaudirais le fait que quatre ministres ont comparu, mais que nous n'avons pratiquement pas eu le temps de leur poser des questions.

Mais je ne suis pas un député conservateur et je ne veux pas voir les ministres conservateurs sous les feux de la rampe pendant un mois.

Si j'étais un député conservateur, je serais également heureux d'entendre mon premier ministre dire qu'il s'en va à Bucarest sans savoir si un débat va se tenir avant ou après. Je voudrais accorder à mon premier ministre toute la latitude possible à ce sujet en disant que le débat ne sera certainement pas tenu à la Chambre, étant donné qu'il est au programme du Comité permanent de la défense nationale et de celui du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, et qu'il faudra donc attendre la fin de ces délibérations. Les conservateurs gagneraient beaucoup de temps de cette façon, mais je ne suis pas un député conservateur.

Une motion censée représenter la position du gouvernement devrait être présentée à la Chambre des communes. C'est la responsabilité du gouvernement de le faire. De cette façon, le premier ministre arriverait à Bucarest avec un mandat en main. Mais on sent que le gouvernement veut encore gagner du temps afin de convaincre la population.

Étant donné que je ne suis pas un député conservateur, je ne peux pas être favorable à cela. J'espère que mes collègues ne m'en veulent pas. Pour ma part, je ne leur en veux pas parce que si j'étais à leur place, je ferais exactement ce qu'ils font. Mais ils ne doivent pas nous en vouloir parce qu'on ne poursuit pas les mêmes objectifs.

• (1600)

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Bachand.

MM. Blaney, Cannis, Hawn, puis Lunney. Je vous demanderai à tous de ne pas trop vous étendre, si c'est possible.

Monsieur Blaney.

[Français]

M. Steven Blaney (Lévis—Bellechasse, PCC): Merci, monsieur le président.

Il est intéressant d'entendre les commentaires de M. Bachand. Comme je suis un député conservateur, je peux m'exprimer en mon propre nom. J'aurais aimé l'entendre parler comme un député responsable du Comité permanent de la défense nationale. C'est un peu ce à quoi je m'attendais.

Je dois vous dire, monsieur le président, que je suis un peu surpris de la légèreté avec laquelle cette motion est considérée par certains de mes collègues. Il y a des moments dans la vie où il peut être intéressant de s'élever au-dessus des considérations partisans. Je pense entre autres à une mission comme celle de l'Afghanistan. Il faut bien rappeler à M. Bachand, qui est membre de la nation québécoise, que la mission en Afghanistan est le plus important déploiement de militaires québécois depuis la Seconde Guerre mondiale. En effet, la grande majorité des militaires proviennent de Valcartier. D'ailleurs, selon ce qu'on m'a dit, on est ici dans une enceinte où a déjà eu lieu un conseil de guerre auquel participait le premier ministre Mackenzie King.

On peut être ou ne pas être en faveur de la mission, mais je pense qu'à ce stade-ci, en tant que membres du Comité permanent de la défense nationale, ce n'est pas ce dont il faut débattre. Qu'on approuve ou non les conclusions — et je pense que certaines d'entre elles sont approuvées par une partie des membres de ce comité — n'est pas nécessairement l'enjeu. En tant que parlementaires, nous nous sommes donné des outils pour faire une analyse plus approfondie que ce qui se fait sur le parquet du Parlement, et je parle ici du travail en comité parlementaire.

Bien sûr, c'est un travail partisan, mais il se fait dans une atmosphère, une ambiance — et j'aime à le croire, puisque j'en ai été témoin — qui m'apparaît à certains égards plus constructive. Évidemment, l'enjeu est important et on est conscients de ce que représente la mission en Afghanistan pour la population canadienne. On est conscients également de la décision qu'on doit prendre à ce sujet en tant que parlementaires. En effet, on sait qu'ultimement, il y aura une décision à prendre sur le parquet de la Chambre. Il m'apparaît tout à fait pertinent d'examiner les travaux de la commission Manley en guise de préparation au vote et aux débats qui auront lieu à la Chambre.

Ce qui me vient à spontanément à l'esprit, c'est de dire à M. Bachand que je suis un député conservateur, en effet, mais que s'il est question de tenir en parallèle des séances extraordinaires pour étudier la commission Manley, pourquoi ne pas le faire?

La santé des militaires nous tient autant à coeur qu'à vous, monsieur Bachand, d'autant plus que ce sont des Québécois de Lévis, Bellechasse et les Etchemins. Ce sont des Québécois du Régiment de la Chaudière, du 6^e Régiment d'artillerie de campagne, ARC, des gens que je côtoie directement ou indirectement par l'entremise des parents de militaires qui sont sur place présentement. Je tiens à vous dire que l'état dans lequel ils vont revenir m'intéresse autant sinon plus que vous, monsieur Bachand.

Je trouve une autre question intéressante et j'aurais aimé la voir soulevée. Je ne sais pas si vous l'avez remarqué, mais on parle souvent de l'approche des 3D, soit développement, diplomatie et défense. Je trouve que c'est un effort à faire. On parle de séances conjointes du Comité permanent de la défense nationale et du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international. Combien de fois ai-je entendu les collègues mentionner — et je devrais dire avec raison — qu'il est important de mettre l'accent sur une approche synergique intégrée. Justement, dans le cas présent, on souhaite faire une analyse et traiter cette proposition de façon intégrée.

J'inviterais candidement mes collègues de tous les partis à bien évaluer leur position sur cette motion ou sur une motion semblable qui pourrait être présentée. De temps en temps, il peut être intéressant de le faire. Tous les partis retireraient leurs avis puisqu'ils pourraient mettre les choses en perspective.

Je veux soulever une dernière question, monsieur le président. Il est vrai qu'on a eu l'occasion de commenter le rapport Manley, et il y a eu des analyses et des commentaires. Mais si certains éléments sont dans le rapport, d'autres n'y sont pas. Il serait intéressant de savoir pourquoi ces questions ne sont pas abordées et de connaître le point de vue de ces gens à ce sujet. La seule façon de le savoir est de les faire comparaître devant le comité. Connaissant le degré de préparation des députés, je suis sûr que des questions très intéressantes seraient posées.

Monsieur le président, je dirai pour conclure qu'il est important, à mon avis, que mes collègues évaluent bien l'occasion qui nous est offerte par le secrétaire parlementaire, c'est-à-dire de nous pencher sur le rapport Manley, que ce soit en termes de disponibilité ou de fréquence.

• (1605)

Il s'agit d'un principe important, et je tenais à vous en faire part en toute candeur, que ce soit lors du huis clos ou non.

Merci.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur.

C'est maintenant au tour de M. Cannis.

M. John Cannis: Je n'ai qu'une brève question, monsieur le président.

Sans vouloir trop insister, si nous pouvions rencontrer ce groupe d'experts dans l'avenir, si le greffier pouvait prendre un peu d'avance et nous préparer la liste des témoins que le groupe d'experts a entendus, cela nous aiderait dans la préparation de nos travaux futurs.

Le président: Tout figure dans le rapport, à la fin. Tout y est. On peut le retrouver très rapidement.

La liste continue ici. Je vais donner à tout le monde l'occasion de s'exprimer, mais n'en abusez pas.

Je cède la parole à M. Lunney, qui sera suivi de M. Hawn puis de Mme Black.

M. James Lunney: Très bien, je vais être bref.

Chers collègues, je voulais simplement dire que je suis surpris. Je suis député depuis de nombreuses années. Même si je suis nouveau au sein de ce comité, j'ai servi dans d'autres. J'ai longtemps siégé au comité sur la santé. Chaque fois que quelque chose de nouveau arrivait concernant la santé qui touchait notre domaine, on nous considérait comme les députés les plus compétents de la Chambre sur ces questions. Lorsqu'il y a eu le rapport Romanow, nous avons voulu entendre le commissaire Romanow; nous avons eu de longues audiences avec lui. Lorsque le rapport Kirby est sorti, nous avons voulu faire comparaître le sénateur Kirby et les fonctionnaires qui avaient travaillé avec lui à la préparation du rapport. Lorsque nous avons discuté des Instituts de recherche en santé du Canada, et que le président a été nommé — je veux parler du Dr Alan Bernstein —, nous avons voulu l'entendre, parce que nous étions perçus, et nous nous considérons nous-mêmes, plus au moins, comme l'autorité compétente en matière de questions de santé devant la Chambre. Que ce soit lors de l'examen de la Loi sur la mise en quarantaine ou je ne sais quoi d'autre, nous voulions débattre des questions.

Franchement, je pense que c'est la responsabilité du comité d'examiner le travail qui se fait dans son domaine d'expertise et sur lequel il est censé rendre des comptes au gouvernement. Très honnêtement, je suis renversé de voir que les députés d'en face ne veulent pas saisir cette occasion. Le rôle fondamental des députés est de s'informer sur ces dossiers et d'en débattre lorsqu'ils ne sont pas d'accord.

Si les députés se soustraient à ce que je considère être une responsabilité essentielle des membres du comité, je pense que cela projettera une image très négative non seulement du comité, mais aussi des membres qui prennent pareille décision.

Le président: Je cède maintenant la parole à M. Hawn, qui sera suivi de Mme Black.

M. Laurie Hawn: Monsieur le président, je vais simplement résumer ce que nous pensons de notre côté. Nous avons entendu beaucoup de choses, particulièrement du Bloc et du NPD; mais nous aussi, nous avons pas mal parlé. Je pense que les membres du Parti libéral sont venus avec des idées claires et plutôt bien arrêtées, et c'est leur droit le plus strict.

Ce n'est pas pour bloquer ou ralentir quoi que ce soit. C'est un peu comme ce qu'a dit M. Lunney. C'est une bonne occasion, et je crois que nous avons la responsabilité de la saisir, de parler à ces gens qui ont fait un rapport très approfondi qui aura une incidence importante sur le Canada; qui aura même un effet à l'échelle internationale; qui affectera nos alliés et qui touchera grandement les gens que nous essayons d'aider en Afghanistan.

Franchement, je pense qu'il serait irresponsable que le comité ne s'appréhende pas cette chance. Ce serait pourtant dans l'intérêt du public et du Parlement canadien. Je ne suis pas fâché contre M. Bachand — et je ne pourrai jamais l'être —, mais je dois dire que je serais profondément déçu si la tendance que prend le vote se confirmait, parce que cela voudrait dire que les députés de l'opposition, dans ce comité, priveraient les Canadiens et le Parlement de l'occasion d'entendre des gens que nous devrions écouter, vraiment.

Nous nous sommes entendus, de ce côté-ci, pour que cela fonctionne, en proposant que chaque comité se réunisse séparément. Nous avons accepté un compromis sur le fait que le NPD puisse poser deux fois plus de questions que ce à quoi il a droit normalement, et de permettre au Bloc de poser 50 p. 100 de questions de plus qu'à l'accoutumée. Nous nous sommes mis d'accord sur la proposition de départ visant à écouter l'ensemble du processus. Nous avons dit d'accord, n'entendons pas d'autres témoins; limitons-nous au groupe d'experts et aux ministres concernés.

Nous avons cédé du terrain, depuis le début, afin que cela fonctionne pour le bénéfice des Canadiens et du Parlement. Je tenais donc à vous dire que je serais extrêmement déçu si les choses prenaient cette tournure, c'est-à-dire si le comité décidait de refuser cette opportunité aux Canadiens. Je n'ai rien d'autre à ajouter.

• (1610)

Le président: Merci.

Madame Black, vous êtes la dernière sur ma liste. Ensuite, nous passerons à autre chose.

Mme Dawn Black: D'accord. Merci beaucoup.

Je tiens à ce que vous sachiez que j'ai examiné la question très attentivement et que j'y ai beaucoup réfléchi. M. Hawn m'en a parlé un peu plus tôt aujourd'hui ou hier soir — je ne me rappelle plus trop.

Je crois que les membres du groupe d'experts n'ont pas dit au comité qu'ils souhaitaient témoigner. L'idée vient du gouvernement; je suppose que c'est le CPM qui veut cela. Je ne vois rien indiquant que les membres du groupe d'experts sont intéressés. Ils ont été sur pratiquement toutes les tribunes médiatiques, d'un bout à l'autre du pays, la dernière semaine.

Pour ce qui est de l'autre question, je dois avouer que je suis d'accord avec mon collègue du Bloc. Je crois depuis le début que ce groupe d'experts a été créé, à bien des égards, pour sous-traiter le travail des parlementaires. Nous avons fait une vaste étude sur la guerre en Afghanistan, nous avons tous écrit des rapports là-dessus — et j'ai lu celui de M. Manley. Il me semble que beaucoup des conclusions ou des recommandations figurant dans ce rapport ne concordent pas avec le contenu; elles n'ont pas vraiment beaucoup de sens.

Si nous voulons véritablement que le public soit bien informé au sujet du rôle de la mission canadienne et de l'OTAN en Afghanistan, je crois que nous devrions avoir davantage de réponses claires à la Chambre des communes aux questions que nous avons tous posées concernant les prisonniers; il faudrait avoir des conversations et des débats beaucoup plus francs sur ces questions lorsqu'elles sont soulevées en Chambre, et je crois vraiment — je suis très sincère là-dessus — que si le gouvernement veut que nous tenions un débat approfondi sur les recommandations du rapport Manley, il devrait déposer une motion en Chambre et permettre que ces questions soient traitées dans le cadre des ordres émanant du gouvernement — de façon à ce que tous les députés aient la possibilité de poser des questions, non seulement à la lumière de ce qui ressort du rapport Manley, mais aussi sur toute la mission en Afghanistan et la nécessité d'adopter une position articulée si on veut un changement de direction.

Le président: Merci.

Des voix: Tenons un vote par appel nominal.

Le président: D'accord. Je suis prêt à mettre la question aux voix. L'êtes-vous aussi?

On demande à ce qu'il y ait un vote par appel nominal.

(La motion est rejetée par 7 voix contre 4.)

Le président: Nous allons suspendre la séance 30 secondes et continuer à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.